

1. «lasers déclenchés» (Q-switch) excités par impulsion, en mode bloqué, ayant une «durée d'impulsion» de moins de 1 ns et l'une des caractéristiques suivantes :
    - a. «puissance de crête» supérieure à 5 GW;
    - b. puissance de sortie moyenne supérieure à 10 W; **ou**
    - c. énergie émise en impulsions supérieure à 0,1 J;
  2. «lasers déclenchés» (Q-switch) excités par impulsion, ayant une «durée d'impulsion» égale ou supérieure à 1 ns et présentant l'un des ensembles de caractéristiques suivantes :
    - a. une sortie monomode transverse présentant l'une des caractéristiques suivantes :
      - i. «puissance de crête» supérieure à 100 MW;
      - ii. puissance de sortie moyenne supérieure à 20 W; **ou**
      - iii. énergie émise en impulsions supérieure à 2 J; **ou**
    - b. une sortie multimode transverse présentant l'une des caractéristiques suivantes :
      - i. «puissance de crête» supérieure à 400 MW;
      - ii. puissance de sortie moyenne supérieure à 2 KW; **ou**
      - iii. énergie émise en impulsions supérieure à 2 J;
  3. «lasers non déclenchés» (non Q-switch) excités par impulsion, ayant soit :
    - a. une sortie monomode transverse présentant l'une des caractéristiques suivantes :
      - i. «puissance de crête» supérieure à 500 KW; **ou**
      - ii. puissance de sortie moyenne supérieure à 150 W; **ou**
    - b. une sortie multimode transverse présentant l'une des caractéristiques suivantes :
      - i. «puissance de crête» supérieure à 1 MW; **ou**
      - ii. puissance de sortie moyenne supérieure à 2 KW;
  4. «lasers» excités en continu, présentant l'un des ensembles des caractéristiques suivantes :
    - a. une sortie monomode transverse présentant l'une des caractéristiques suivantes :
      - i. «puissance de crête» supérieure à 500 KW; **ou**
      - ii. puissance de sortie moyenne ou en ondes entretenues supérieure à 150 W; **ou**
    - b. une sortie multimode transverse présentant l'une des caractéristiques suivantes :
      - i. «puissance de crête» supérieure à 1 MW; **ou**
      - ii. puissance de sortie moyenne ou en ondes entretenues supérieure à 2 KW;
  - c. autres «lasers» non «accordables» présentant l'un des ensembles de caractéristiques suivants :
    1. longueur d'onde inférieure à 150 nm, et présentant l'une des caractéristiques suivantes :
      - a. une énergie émise en impulsions supérieure à 50 mJ par impulsion et une «puissance de crête» émise en impulsions supérieure à 1 W; **ou**
      - b. une puissance de sortie moyenne ou en ondes entretenues supérieure à 1 W;
    2. longueur d'onde égale ou supérieure à 150 nm mais non supérieure à 800 nm présentant l'une des caractéristiques suivantes :
      - a. «lasers déclenchés» (Q-switch) présentant l'une des caractéristiques suivantes :
        - i. énergie émise en impulsions supérieure à 1,5 J par impulsion et une «puissance de crête» émise en impulsions supérieure à 30 W; **ou**
        - ii. énergie moyenne supérieure à :
          - a. 10 W pour les «lasers» mono-modes; **ou**
          - b. 30 W pour les «lasers» multi-modes;
      - b. «lasers non déclenchés» (non Q-switch) présentant l'une des caractéristiques suivantes :
        - i. énergie émise en impulsions supérieure à 2 J par impulsion et «puissance de crête» émise en impulsions supérieure à 50 W; **ou**
        - ii. puissance de sortie moyenne ou en ondes entretenues supérieure à 50 W; **ou**
    3. longueur d'onde supérieure à 800 nm mais non supérieure à 1 400 nm, comme suit :
      - a. «lasers déclenchés» (Q-switch) présentant l'une des caractéristiques suivantes :
        - i. énergie émise en impulsions supérieure à 0,5 J par impulsion et «puissance de crête» émise en impulsions supérieure à 50 W; **ou**
        - ii. énergie moyenne supérieure à :
          - a. 10 W pour les «lasers» mono-modes; **ou**
          - b. 30 W pour les «lasers» multi-modes;
      - b. «lasers non déclenchés» (non Q-switch) présentant l'une des caractéristiques suivantes :
        - i. énergie émise en impulsions supérieure à 2 J par impulsion et «puissance de crête» émise en impulsions supérieure à 50 W; **ou**
        - ii. puissance de sortie moyenne ou en ondes entretenues supérieure à 50 W; **ou**
  4. longueur d'onde supérieure à 1 400 nm et présentant l'un des ensembles de caractéristiques suivants :
    - a. une énergie émise en impulsions supérieure à 100 mJ par impulsion et une «puissance de crête» émise en impulsions supérieure à 1 W; **ou**
    - b. une puissance de sortie moyenne ou en ondes entretenues supérieure à 1 W;
- d. «lasers» à colorants et autres «lasers» à liquide présentant l'un des ensembles de caractéristiques suivants :
  1. longueur d'onde inférieure à 150 nm et soit :
    - a. une énergie émise en impulsions supérieure à 50 mJ par impulsion et une «puissance de crête» émise en impulsions supérieure à 1 W; **ou**
    - b. une puissance de sortie moyenne ou en ondes entretenues supérieure à 1 W;
  2. longueur d'onde égale ou supérieure à 150 nm mais non supérieure à 800 nm et présentant l'une des caractéristiques suivantes :
    - a. énergie émise en impulsions supérieure à 1,5 J par impulsion et «puissance de crête» émise en impulsions supérieure à 20 W; **ou**
    - b. puissance de sortie moyenne ou en ondes entretenues supérieure à 20 W; **ou**
    - c. oscillateur monomode longitudinal pulsé ayant une puissance de sortie moyenne supérieure à 1 W et une fréquence de répétition supérieure à 1 kHz si la «durée d'impulsion» est inférieure à 100 ns;
  3. longueur d'onde supérieure à 800 nm mais non supérieure à 1 400 nm et présentant l'une des caractéristiques suivantes :
    - a. une énergie émise en impulsions supérieure à 0,5 J par impulsion et une «puissance de crête» émise en impulsions supérieure à 10 W; **ou**
    - b. une puissance de sortie moyenne ou en ondes entretenues supérieure à 10 W; **ou**